

FUGA
Formation

Formation Incendie

INFORMATIONS

PUBLIC

Personnel désigné par le responsable de l'entreprise

PRE REQUIS DE PRÉSENTATION A L'EXAMEN

Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes maximum

DURÉE

7 heures

LIEU

Inter / Intra

DÉLAIS D'ACCÈS

7 jours minimum

MODALITE D'ENCADREMENT

Formateur spécialisé

EQUIPIER SECONDE INTERVENTION



OBJECTIF DE LA FORMATION

- Seconder les équipiers de première intervention et prendre les mesures conservatoires
- Maîtriser les principes fondamentaux sur la prévention incendie et veiller à son application sur site
- Savoir déclencher une alerte et gérer le SSI
- Maîtriser les consignes de sécurité inhérentes à l'établissement

L'obligation de former ses salariés à la sécurité incendie relève des articles suivants :

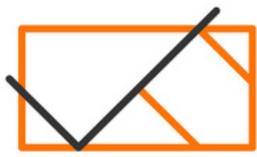
R4227-28 et R4227-39 du Code du travail

CONTENU DE LA FORMATION

Programme Théorique

Incendie

- Rôle et place de l'ESI au sein d'une entreprise
- Rappel théorique de base sur l'incendie
- La réglementation et les textes règlementaires
- Le risque incendie au sein de votre entreprise
- Le rôle de la prévention
- La lutte contre l'incendie
- La réaction et résistance au feu des matériaux
- Les installations fixes d'extinction automatique à gaz et à eau



FUGA
Formation

INFORMATIONS

METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques & pratiques
- Etudes de cas
- Exercices pratiques

VALIDATION

- Questionnaire des Connaissances
- Attestation de fin de formation

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Mme Kelly Henderson

MODALITE DE SUIVI STAGIAIRE

Questionnaire contrôle qualité

TARIF

Nous consulter

LE CENTRE DE FORMATION

Parking gratuit
Salle de restauration
Commerces à proximité

REFERENT HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter :

Mme Aurélia Berquier
03 60 62 01 81

aureliaberquier@fugaformation.fr

Evacuation

- Techniques d'évacuation par rapport aux bâtiments
- La définition et missions d'un guide, d'un serre-file
- Acteurs internes et externes de la société
- Mesures de prévention

Programme Pratique

Technicité et Mise en oeuvre

- Exercices pratique d'utilisation de tous les moyens de luttés contre l'incendie dont dispose l'établissement
- Mise en oeuvre des équipements spéciaux de lutte existant dans l'entreprise

A l'issue de la formation tous les stagiaires recevront une attestation de formation

Il conviendra que si nous devons déclencher l'alarme, il sera indispensable de prévenir les services de secours (Pompiers) et posséder le code de réarmement de votre SSI si vous en possédez un.